

Actualité oblige, le haut-commissaire au Plan, Ahmed Lahlimi Alami, a fait allusion dans son entretien avec ALM à la polémique née de la divergence avec le gouvernement sur les prévisions du taux de croissance. Il a dans ce sens fait savoir que certains ministres qui ne sont pas contents des évaluations des effets de certaines décisions annoncées ont tort ajoutant que l'économie marocaine a des fragilités auxquelles il faudra faire face par des réformes structurelles et par une gestion macroéconomique efficace.

.../...Les prévisions du gouvernement reposent, quant à elles, sur des travaux opérés par leurs services. Ces travaux sont basés sur l'évolution générale de l'économie et, bien entendu, sur des objectifs que le gouvernement compte politiquement réaliser. Bank Al-Maghrib, pour sa part, se place souvent, compte tenu de ses spécificités institutionnelles, entre nos prévisions et les objectifs fixés par le gouvernement.

Vous maintenez donc vos estimations sur le taux de croissance à la baisse en dépit des fortes précipitations qui ont eu lieu récemment?

Nous continuons, comme le gouvernement, à retenir l'hypothèse d'une campagne agricole moyenne pour 2014. Par ailleurs, les activités non agricoles avaient en 2013 accusé un ralentissement, voire une baisse. Leur croissance n'avait pas dépassé 2%. En revanche l'agriculture, avec une excellente campagne, avait vu sa valeur ajoutée croître de 20% et aurait porté la croissance du pays. 2014 ayant démarré dans des conditions moins favorables, la valeur ajoutée de l'agriculture va forcément baisser. Par contre, les activités non agricoles devraient reprendre du souffle sans probablement atteindre leur taux de croissance affiché avant la crise mondiale. Globalement, nos prévisions pour la croissance du PIB portent sur 2,4% pour 2014. Je ne pense pas que l'évolution de l'économie marocaine dans le contexte international nous permettra de revoir ces prévisions à la hausse.

Est-ce que le HCP peut évaluer l'impact de la réforme de la retraite et de la compensation sur les ménages en 2014 ?

En ce qui concerne l'évaluation des effets d'une décompensation des prix de produits de base au Maroc, nous avons déjà fait une étude exhaustive sur cette question. Nous avons ainsi évalué les effets éventuels d'une telle décompensation aussi bien sur les entreprises que sur les ménages. Ceci étant, à chaque fois qu'une baisse des subventions sur tel ou tel produit sera décidée par le gouvernement, nous sommes outillés pour analyser ses effets sur l'ensemble de l'économie nationale et ses différents acteurs.

Est-ce que le gouvernement vous consulte quand il a envie de toucher à la compensation ?

Il l'a fait, si je ne me trompe pas, une seule fois ! Le gouvernement nous avait, en effet, demandé d'ex-

poser les travaux que nous avions accomplis sur la compensation et ses effets. Nous avons répondu à sa demande. Du reste, le gouvernement n'a pas l'obligation de nous consulter sur ses décisions. De notre côté, nous nous limitons à la stricte conformité de nos travaux à ce que prévoient les attributions du Haut-Commissariat au Plan, en vertu desquelles cette institution est chargée de réaliser les études économiques, sociales et démographiques. Nous n'interférons jamais dans les décisions gouvernementales.

Vous avez été critiqué par le PJD après la publication d'une étude sur les prix au lendemain de l'activation de l'indexation. Est-ce que cela a remis en cause d'une certaine manière l'indépendance du HCP ?

En fait jamais, à ma connaissance, le PJD, en tant que tel, ne nous a critiqués sur quelque aspect que ce soit. Certes, il est arrivé que quelques membres du gouvernement n'aient pas été contents de nos évaluations des effets de certaines décisions annoncées. Je pense personnellement qu'ils avaient tort et nous l'avons fait entendre publiquement. L'indépendance du HCP est une constante depuis la création de cette institution par SM le Roi. Quel que soit le gouvernement en place, notre indépendance doit rester nécessaire et respectée.

En tant qu'ancien Usfpiste, quelle relation entretenez-vous avec le gouvernement actuel ?

Jusqu'à ma nomination à la tête du Haut-commissariat au Plan, j'ai été de toutes les grandes étapes de l'USFP et auparavant de l'UNFP, depuis leur création et à des niveaux élevés de réflexion et de décision ! Néanmoins, pendant toute ma vie, j'ai tenu énormément à mon autonomie intellectuelle et c'est sur cette base que je me suis toujours déterminé dans mes positions et mon comportement politiques ou autres. C'est dans la mesure de cette indépendance intellectuelle que je pense avoir été utile. Aujourd'hui, je continue à me déterminer sur les mêmes bases. Je garde mes idées personnelles pour moi-même et je m'en tiens, dans leur expression, à une stricte obligation de réserve que requiert ma responsabilité à la tête d'une institution qui assume l'engagement national et international de n'avoir d'autre allégeance qu'aux exigences de la science et aux normes recon-



© ALMI/CHAFIK

nues par la pratique internationale. C'est là la mission que SM le Roi a confiée au Haut-commissariat au Plan, lors de sa création. Je me dois personnellement de m'y conformer de la manière la plus sourcilleuse. Du coup, la couleur politique du gouvernement n'a aucune espèce d'interférence dans la conduite de nos travaux, leur orientation ou leurs résultats.

Quelle lecture faites-vous des perspectives économiques marocaines?

Le Maroc a une économie créditée d'un potentiel incontestable. Des orientations pertinentes président à ses objectifs. Son itinéraire montre, grâce à ces orientations, qu'elle s'inscrit dans une démarche de compétitivité croissante dans l'avenir. Mais l'économie marocaine a des fragilités auxquelles il faudra faire face par des réformes structurelles et par une gestion macroéconomique efficace.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMUNIQUÉ RELATIF AU CONCOURS D'ACCÈS
AU CYCLE NORMAL DE L'INSTITUT ROYAL DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Le Ministère de l'Intérieur organise, le mardi 11 mars 2014, un concours d'accès au Cycle Normal de l'Institut Royal de l'Administration Territoriale (Promotion : 2014-2016). Les épreuves de ce concours se dérouleront à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) à Rabat.

1- Conditions de candidature :

Le concours est ouvert :
Aux candidates et candidats âgés de 35 ans au plus à la date du concours qui sont titulaires d'un des diplôme donnant accès à l'échelle de rémunération n° 10 ou à un grade ou cadre assimilé ;
Aux candidates et candidats fonctionnaires titulaires âgés de (35) trente cinq ans au plus à la date du concours, appartenant à un grade ou un cadre classé à l'échelle de rémunération n°10 au moins, ou dans un grade ou un cadre assimilé, après autorisation expresse de leur administration.

2- Constitution du dossier de candidature :

2.1- Un formulaire de candidature à remplir soigneusement et à imprimer par le candidat(e) sur le site :
« <http://concours.interieur.gov.ma> ».

2.2- Un pli postal constitué des pièces ci-après :

Le formulaire imprimé, faisant office de déclaration sur l'honneur, attestant de l'authenticité des données communiquées par le candidat(e), dûment signé, légalisé et portant une photo d'identité récente ;
Copie des diplômes obtenus ;
Copie des relevés de notes des années d'études supérieures ;
Copie de la Carte d'Identité Nationale ;
Les candidats (es) fonctionnaires doivent

produire une attestation délivrée par leur administration d'origine les autorisant à intégrer, en cas de réussite, le corps des Agents d'Autorité ;
Les titulaires des diplômes délivrés par les établissements supérieurs étrangers sont tenus de présenter une copie de l'Arrêté d'équivalence, conformément à la procédure en vigueur.

3- Transmission du dossier de candidature :

Les pièces constitutives du dossier de candidature doivent parvenir, par voie postale au plus tard le lundi 10 février 2014 (Le cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Ministère de l'Intérieur
Direction Générale des Affaires Intérieures
Direction du Personnel d'Autorité
Concours d'accès au Cycle Normal de l'IRAT
Bd Mohammed V Quartier Administratif
RABAT Chellah.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

4- Les épreuves :

4.1- Les épreuves écrites d'admissibilité :
Seuls les candidats (es) qui auront satisfait aux conditions requises seront convoqués à participer aux deux épreuves écrites d'admissibilité du concours :

Une épreuve de dissertation en langue arabe, d'une durée de 3 heures ;
Une épreuve de rédaction en langue française ou espagnole, d'une durée de 3 heures.

4.2- Le test assessment et les épreuves orales :

Les candidats (es) qui auront passé avec succès les épreuves écrites d'admissibilité seront convoqués pour subir deux épreuves d'admission définitive : une épreuve orale et un test Assessment.